Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1170

Artikel: Le bon franc au bon endroit
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009445

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE

Le bon franc au bon endroit

AH ! LE BUDGET

Le budget de la Confédération pour 1994 prévoit plus de 43 milliards de dépenses; il est présenté dans un document de 628 pages (sans compter quelques pages bis).

Deux exemples au hasard.

Sous la rubrique *415 Office fédéral des réfugiés*, on découvre un poste de 543 millions de francs pour le remboursement de frais d'assistance aux cantons, etc. L'exposé des motifs ne nous en apprend guère plus. Par contre, une somme de 140 000 francs est, nous dit-on, prévue pour acheter 4 bus VW pour les centres d'enregistrement...

A l'Ofiamt une somme de plus de 400 millions est, en gros, expliquée par le fait qu'il n'est plus possible de différer le paiement des subventions (leur utilité n'est pas discutée). Quelques pages plus loin, une somme de 2000 francs est prévue pour des taxes de cours... Elle a été diminuée de 4000 francs par rapport au budget de l'année précédente.

(*pi*) **1. Les faits.** Un conseiller communal lausannois s'intéresse au nouveau poste de couplage et de transformation réalisé par les Services industriels à Crissier et découvre qu'une somme de 10 700 francs destinée à la pose de faux plafonds n'a pas pu être utilisée pour cet usage: il n'y a pas de faux plafonds dans le bâtiment de Crissier. Daniel Brélaz, directeur, donne des explications: la somme a bien servi à poser des faux plafonds, mais dans un autre immeuble des SI. Alerté, le Service de révision de la ville passe au peigne fin l'utilisation de l'enveloppe budgétaire de 7,5 millions allouée au bâtiment de Crissier et découvre que 125 000 francs de travaux ont été réalisés sur d'autres chantiers des SI.

24 Heures révèle l'«affaire» le 10 mai sous le titre «Des détournements de crédit troublent les Services industriels lausannois». L'information est reprise par le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* du lendemain; Daniel Brélaz y déclare: *«L'enquête est terminée, mais la Municipalité doit encore se prononcer sur des sanctions disciplinaires et mettre sur pied un catalogue de mesures destinées à empêcher que ce type de détournements puisse se reproduire»*.

2. Les commentaires. Evidemment et à juste titre indignés et sévères: les décisions du Conseil communal n'ont pas été respectées. Et, même si l'argent n'a pas été volé, il a été utilisé à d'autres fins que celles initialement prévues.

3. La leçon. Personne ne semble être allé jusque-là: il est des conseillers communaux qui sont trop contents de trouver enfin un reproche fondé à adresser au directeur écologiste Daniel Brélaz. Et personne ne remet en question la pratique budgétaire actuelle : chaque poste fait l'objet d'une ligne au budget et ce qu'un service doit dépenser pour l'entretien des machines de bureau ne peut pas être utilisé à d'autres fins. Ce qui incite à épuiser la somme allouée à chaque poste de peur de la voir diminuée l'année suivante et à réclamer des fonds supplémentaires pour les besoins nouveaux. La pratique est généralement plus souple pour les crédits d'investissement, les postes étant définis avec moins de précision. Mais l'effet pervers du système s'y fait aussi sentir: plutôt que de faire une demande pour des travaux de peu d'importance ici ou là, les cadres des SI ont préféré utiliser des sommes non dépensées sur un chantier plus important. Ce qui pose problème dans cette affaire, c'est autant la désinvolture des responsables que le carcan administratif qui les enserre, carcan qui va encore se resserrer puisque des mesures seront prises à la suite de cette affaire.

En mettant de côté les règlements, les intéressés n'ont pourtant pas agi contre l'intérêt de la communauté: ils ont réalisé, sans surcoût, des travaux supplémentaires. A noter que personne n'aurait rien trouvé à redire si les responsables des SI s'étaient arrangés pour épuiser sur le chantier prévu le crédit dont ils disposaient.

Et si, au lieu d'ajouter des contrôles supplémentaires et des lignes aux règlements, le Conseil communal changeait la règle ? Il se concentrerait sur les objectifs, fixerait une enveloppe budgétaire et évaluerait le degré de réalisation de ces objectifs plutôt qu'il ne vérifierait l'affectation précise de chaque franc dépensé. Un contrôle financier reste nécessaire, comme dans n'importe quelle entreprise: les comptes doivent jouer au centime près et les factures doivent correspondre à des travaux ou à des prestations réelles et utiles. Mais faut-il vraiment que le Conseil communal se prononce sur des faux plafonds à 10 700 francs ? Tout occupé qu'il est à déterminer combien de fonctionnaires, de photocopieuses et de véhicules il faut pour faire fonctionner tel service, il en oublie l'essentiel: quelle est sa mission et celle-ci est-elle réalisée à satisfaction ? Quand les conseillers communaux lausannois se sont-ils posé cette question pour la dernière fois ? ■

●●●

journal *Der öffentliche Dienst-VPOD* qui présente le dossier: utiliser des voitures moins luxueuses pour la police cantonale, renoncer au tir obligatoire pour les fonctionnaires de police soumis à un entraînement régulier au tir; appliquer la loi vieille de 30 ans qui permet de faire payer l'usage privé de voies publiques cantonales; choisir avec plus de discernement les équipements acquis pour les écoles et insuffisamment utilisés alors que l'on augmente l'effectif des classes; ne plus pénaliser par le système budgétaire ceux qui veulent économiser (toute réduction budgétaire se fonde sur les dépenses effectuées ce qui amène à épuiser, sans nécessaire utilité, les crédits en fin d'année); faire payer les particuliers pour les services selon le temps effectif nécessaire à l'étude du dossier.

La VPOD-SSP lucernoise a voulu passer à l'attaque au lieu de toujours adopter une position défensive. Elle relève que pour beaucoup de fonctionnaires il est frustrant de se voir traiter en bureaucrates par des particuliers qui profitent de leur travail. A préciser que l'éditorial du journal qui présente le dossier mentionne aussi l'étude *Reinventing Government* que les lecteurs de DP connaissent bien. ■